

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 21 juillet 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 21 juillet, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté 26 arrêtés et examiné trois dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis.

### Délibérations du gouvernement

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

### Arrêtés du gouvernement

---

#### Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière exceptionnelle de trois millions de francs au gouvernement des îles Fidji suite au passage du cyclone Harold le 8 avril 2020.

#### Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé deux nouvelles tarifications applicables aux usagers et concessionnaires du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (une redevance locative mensuelle du bâtiment situé au 22 avenue James Cook et des tarifs de location de défenses flottantes).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la suspension des programmes d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie jusqu'au 24 octobre 2020, en vue de limiter la propagation du Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Prolongation de la suspension des vols réguliers ».*

## **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé cinq établissements (Banque Alimentaire de Nouvelle-Calédonie (BANC), Croix-Rouge Française de Nouvelle-Calédonie, Maison des Petites Soeurs des Pauvres, Secours Catholique de Nouvelle-Calédonie, Société de Saint-Vincent-de-Paul) afin qu'elles puissent bénéficier de franchises douanières sur les dons qui leur sont adressés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé une demande de transfert de déficit dans le cadre d'une fusion – absorption de la société Citius par l'Office des postes et télécommunications (OPT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) arrêté en recettes à 1 318 179 277 francs et en dépenses à 956 687 676 francs, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 361 491 601 francs. Le résultat cumulé à la clôture 2019 s'établit à 303 842 514 francs. Il se décompose comme suit : - 373 668 860 francs en section d'investissement et 677 511 374 francs en section de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) arrêté à la somme de 1 921 751 014 francs répartie pour la section de fonctionnement à 876 500 801 francs en recettes et en dépenses et pour la section d'investissement à 1 045 250 213 francs en recettes et 574 586 054 francs en dépenses. La section d'investissement est votée avec un suréquilibre de 470 664 159 francs.

## **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Milakulo Tukumuli par Kelly Mesone-Berthelot en qualité de représentante titulaire de la Nouvelle-Calédonie au sein du GIP « Handicap et dépendance ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué cinq bourses d'accompagnement aux candidats à la formation d'instituteur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire de 12 154 104 F aux lycées Jules-Garnier, Grand-Nouméa, Antenne du lycée professionnel de Koumac, Lapérouse, Antoine-Kela, Petro-Attiti et Augustin-Ty au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 685 000 francs pour le financement des projets d'actions artistiques et culturelles de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2 363 120 francs à l'Alliance scolaire de l'église évangélique pour le financement d'actions pédagogiques et la préparation au concours d'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 504 192 francs au fonds social collégien et lycéen (aide exceptionnelle aux familles défavorisées) de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (Asee).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 775 000 francs pour le financement des projets d'actions artistiques et culturelles de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2 448 543 francs au fonds social collégien et lycéen (aide exceptionnelle aux familles défavorisées) de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10 897 730 francs à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) pour le financement d'actions pédagogiques et la préparation au concours d'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 339 150 F pour les actions pédagogiques de la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 77 265 francs au fonds social collégien de la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les redevances de scolarité demandées aux familles des élèves fréquentant les classes sous contrat simple de l'école internationale James-Cook et l'application de redevances spécifiques pour les élèves boursiers de cet établissement.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement aux 33 communes de la Nouvelle-Calédonie du produit de la redevance communale d'immatriculation pour l'année 2019 (229 005 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Aurélia Lozach en qualité de chef du service de légistique et de diffusion du droit de la direction des Affaires juridiques de la Nouvelle-Calédonie (DAJ).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert de l'office notarial de Maître Philippe Rouvray de Païta vers Dumbéa, nommé Maître Philippe Rouvray notaire dans le ressort territorial de la commune de Dumbéa et autorisé l'ouverture d'un bureau annexe dans la commune de Païta.

### **Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Alain Marc par M. Léon Wamytan pour siéger au sein du conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

## Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le forfait de transport sanitaire pour les personnes infectées par le nouveau coronavirus (Covid-19) ou susceptible de l'être à 3 500 F par trajet. Cette majoration dite « forfait Covid-19 » est destinée à couvrir les frais d'équipement de protection individuelle des personnels et la désinfection des véhicules sur les trajets allant du domicile ou du lieu de confinement à destination d'un centre hospitalier ou d'un centre de dépistage, et réalisés sur réquisition du centre 15.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a alloué un soutien financier dérogatoire de 210 millions de francs à la clinique Kuindo-Magnin afin de soutenir son activité de chirurgie, fortement réduite pendant le confinement strict à domicile imposé durant la crise sanitaire du Covid-19.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé jusqu'au 15 mai 2021 l'autorisation donnée à la clinique Kuindo-Magnin de réaliser des examens IRM (imagerie par résonance magnétique) dans son centre situé au PK4, en raison des difficultés rencontrées pour transférer l'équipement dans les nouveaux locaux de la clinique. Ce délai supplémentaire doit lui permettre de finaliser l'achat d'un appareil d'IRM de nouvelle génération ralenti du fait de la crise du Covid-19.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur des demandes de carte de résident permanent et accordé une autorisation de travail hors projets miniers.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sans observations sur un projet de recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) aux services de radio et de télévision en vue de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) relatif aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.